



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public de Services – Prestations intellectuelles
N°2020-06-SYDEL-FormPepi

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

vendredi 7 aout 2020 à 11 heures

1

1- Identification du pouvoir adjudicateur

SYDEL PAYS CŒUR D'HERAULT

Adresse :	Téléphone :
ECOPARC Coeur d'Hérault, La Garrigue 9 rue de la Lucques, Bat B 34725 Saint André de Sangonis	04.67.02.01.01
	SIRET :
	20 001 712 700 057

2- Objet du marché

Objet du marché	PRESTATIONS DE CONSEILS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATIONS AUX ENTREPRISES
Code (s) CPV	80500000-9 Services de formation

3- Références et procédure

Procédure de passation	Procédure adaptée – article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 Le marché à intervenir est un marché public de Services (Prestations intellectuelles)
------------------------	--

4- Caractéristiques du marché

Le marché à intervenir présentera les caractéristiques suivantes :

Forme du marché	Marché public ordinaire à bon de commande – Procédure adaptée Marché mono-attributaire pour chaque lot et négociable.
Décomposition du marché	Décomposition en 7 lots pour un montant maximum global de 60 000 € TTC réparti à titre indicatif de la manière suivante : 1. Finance avec un montant maximum de : 11 000€ TTC 2. Stratégie, Marketing, Commercial avec un montant maximum de : 11 000€ TTC 3. Communication avec un montant maximum de : 9 000€ TTC

	<p>4. Gestion des ressources humaines avec un montant maximum de : 7 000€ TTC</p> <p>5. Développement de l'entreprise avec un montant maximum de : 7 000€ TTC</p> <p>6. Juridique avec un montant maximum de : 8 000€ TTC</p> <p>7. Propriété intellectuelle avec un montant maximum de : 7 000€ TTC</p>
Durée du marché / Délai d'exécution	<p>Les intervenants retenus seront mandatés pour une période de 16 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Date prévisionnelle de début des prestations : Septembre 2020.</p> <p>L'ensemble des rendez vous et ateliers devront être effectués entre l'ordre de service du marché à chaque prestataire et avant le 30/11/2021.</p>
Forme juridique de l'attributaire	<p>Pour chaque lot, les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.</p> <p>Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V du décret 2016-360 du 25 mars 2016.</p>
Autres dispositions	

5- Financement et exécution

Modalités de financement	<p>Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les crédits émaneront du budget propre du SYDEL Pays Cœur d'Hérault – Pôle Economie. Conditions de règlement : Les prestations seront rétribuées de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'action sera facturée au terme de sa réalisation et au prorata du nombre de ½ journées ou jours réalisés. • Une facturation en fin d'année ou semestrielle pourra avoir lieu à l'issue de la réalisation de plusieurs rendez vous ou ateliers. • Le prix est ferme et forfaitaire. Le prix doit comprendre tous les frais afférents à l'action (déplacement, frais de conception, frais pédagogique, frais de reproduction...). Un changement éventuel du lieu de réalisation de la prestation ne saurait entraîner de surcôt, notamment au titre des déplacements. • L'offre de prix est valable pendant toute la durée du marché.
Personne habilitée :	Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Ordonnateur :	Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Comptable assignataire des paiements :	Monsieur Le Trésorière générale de Clermont l'Hérault
Imputation budgétaire	ECPEG – 62 28 Honoraires

6- Informations techniques

Maître d'œuvre (interne):	SYDEL Pays Cœur d'Hérault Service : économie (pépinière d'entreprises)
Ordonnancement et coordination	Lylia MOUSSOUNI, Coordinatrice de la Pépinière

7- Consultation

Dossier de Consultation des Entreprises	<p>Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site du SYDEL rubrique marchés https://www.coeur-herault.fr/l-institution/marches-publics</p> <p><u>Pièces constitutives du DCE :</u> -le règlement de la consultation, l'acte d'engagement, le CCTP, le bordereau des prix, <u>Modification de détail au dossier de consultation</u></p> <p>Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.</p>
---	---

Renseignements complémentaires	<p>Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours ouvrés avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :</p> <p><u>Correspondant pour renseignements administratifs:</u> Evelyne Séjourné 04 67 02 01 01</p> <p><u>Correspondant pour renseignements techniques:</u> Lylia Moussouni 04 99 91 46 36</p> <p>Une réponse sera alors adressée, selon les cas, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.</p>
--------------------------------	--

8- Date de remise des offres

Date et heures limites de remise des offres	vendredi 7 aout 2020 à 11 heures
Durée de validité des offres	90 jours

9- Modalités de remise des offres

Le dossier à remettre par les candidats devra comprendre les pièces suivantes :

Documents liés à la candidature	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de candidature ou Imprimé DC1; - Déclaration du candidat ou Imprimé DC2 ; - Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ; - Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ; - Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ; - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail ; - Déclaration indiquant les moyens humains (effectifs) et matériels dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature; - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global voire le chiffre d'affaires concernant les prestations intellectuelles objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
Documents liés à l'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Acte d'engagement annexé au présent règlement de la consultation, à compléter, dater et signer ; - Le CCTP joint au présent règlement de consultation signé ; - Le bordereau des prix joint au présent règlement de consultation signé ; - Le DPGF : Décomposition du prix global et forfaitaire de la prestation - Le mémoire technique et méthodologique relatif à la mission et permettant de juger la valeur technique de l'offre comportant : <ul style="list-style-type: none"> o Le descriptif de la méthodologie de travail; o Les références en matière d'innovation et d'entreprises accompagnées -sur un territoire d'intervention similaire (type d'entreprises, de projets, secteurs d'activité, phase des périodes d'accompagnement et/ou de prestations ante et post création, ...) o La composition de l'équipe proposée et les compétences de chacun; elle pourra s'entourer, le cas échéant, d'autres compétences utiles à la réalisation de sa mission o Le délai pour l'organisation du premier rendez vous et d'un atelier collectif
Modalités de réponses	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque lot devra être identifié avec le Numéro et l'intitulé précis du lot. - Le prestataire présentera les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Déroulé pédagogique et modalités d'accompagnements o Outils et supports utilisés et remis au participant o Moyens matériels prévus fournis o Expertises développées sur le sujet o CV du / des intervenants - Le Pays pourra être amené à demander des réajustements aux prestataires sur ces différents éléments entre les sessions ou accompagnements

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées (formulaire DC4) ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant (DC4) ;

- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant (DC4) ;
- les références du compte à créditer (DC4) ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature (DC4).

Conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai de 8 jours les certificats et attestations prévus aux articles 48 et 49 dudit décret.

Conditions d'envoi ou de remise des plis	<p>Les candidats ne peuvent utiliser que les deux modes de transmission prévus ci-dessous sous peine de rejet des deux réponses.</p> <p><u>Remise des plis sous support papier :</u> Sous la référence « NE PAS OUVRIR » Offre relative à la consultation n N°2020-06-SYDEL-FormPepi</p> <p>Adresse postale de réception des offres: SYDEL PAYS COEUR D'HERAULT ECOPARC Coeur d'Hérault, La Garrigue 9 rue de la Lucques, Bat B 34725 Saint André de Sangonis</p> <p><u>ou remise des offres sur la plateforme site</u> à l'adresse indiquée : http://www.e-marchespublics.com</p>
--	---

10- Négociation

Négociation prévue	Oui
Objet	Le Pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.
Sélection des candidats admis à négocier	Après une 1ère analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier pour chaque lot avec les candidats dont l'offre aura été classée dans les 3 premières places, sur la base des critères définis à l'article 11 du présent règlement de consultation. Il peut également se laisser la possibilité de ne pas négocier conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
Modalités	La négociation se fera par audition en visio ou téléphonique. A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive (nouvel acte d'engagement, nouvelle offre de prix, mémoire technique ou toute autre pièce utile à l'appréciation de l'offre). Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères ci-dessous définis. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

11-Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des propositions :

N°	Descriptif du critère	Pondération
1	Valeur technique et méthodologie de la proposition <ul style="list-style-type: none">• Méthodologie d'accompagnement-formation, compétences pédagogiques et expérience de la formation continue 25%• Pertinence de la réponse par rapport au contexte, à la problématique et aux enjeux exposés 25 %• Compétences de l'équipe : qualification du/des intervenants en lien avec la thématique concernée 25%• Innovation 25%	60 %
2	Prix de la prestation <ul style="list-style-type: none">• Prix de l'accompagnement individuel 25%• Prix de l'accompagnement collectif 15%	40 %

6

Méthode de notation :

Une note sur 5 est donnée à chaque critère puis est pondérée. Le total des notes pondérées par les coefficients de l'ensemble des critères fixe la note finale de l'offre. Cette note permettra le classement des offres.

Critère absent ou hors sujet	0
Critère traité de façon sommaire	1
Critère traité de façon insuffisante	2
Critère traité de façon satisfaisante	3
Critère traité correspondant bien aux besoins	4
critère traité apportant une valeur ajoutée	5

La valeur technique et méthodologie sera appréciée (note sur 5) au regard de sous critères suivants :

- **Moyens (personnels et matériel)** : organisation de la société et pertinence de l'équipe mobilisée pour la réalisation de la mission (profil intervenants / compétences) : sur 5
- **Références du prestataire** en détaillant les expériences d'accompagnements individuels et de formations collectives sur des territoires similaires et des projets de TPE et PME innovants sur 5
- **Description précise de la méthodologie** proposée en explicitant la compréhension du contexte et les enjeux du projet (d'éventuelles réflexions originales sont acceptées), les moyens techniques mis en œuvre sur 5
- **Description des livrables** sur 5

Pour le critère Prix, la méthode de notation retenue est la suivante :

Le prix des prestations sera apprécié par application de la formule suivante :

- Note du critère prix = $5 \times (P/P_e)$
- Dans laquelle : P est le prix de l'entreprise la moins disante pour le lot considéré & P_e est le prix de l'entreprise étudié pour le lot considéré

Le critère prix sera apprécié (note sur 5) au regard des sous critères suivants :

- Prix de l'accompagnement individuel 25%
- Prix de l'accompagnement collectif 15%

12- Voies et délais de recours

Tribunal administratif de Montpellier

Avant la signature du contrat :

Référé précontractuel jusqu'à la date de signature du marché (Article L551-1 du code de justice administrative).

Après la signature du contrat :

- -Le recours en contestation de validité contractuelle : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- -Le recours pour excès de pouvoir (Article R421-1 du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée ;
- -Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou en l'absence de la publication d'avis, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Article L551-13 du code de justice administrative).

Documents complémentaires

- Acte d'engagement : ATTRI 1
- CCTP
- Bordereau des Prix (voir ci-après)

BORDEREAU DES PRIX

Marché public de Services – Prestations intellectuelles
N°2020-06-SYDEL-FormPepi

Titre : **PRESTATIONS DE CONSEILS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATIONS AUX ENTREPRISES**

Numéro et Nom du LOT :	
NOM DE L'ENTREPRISE :	Adresse de l'Entreprise :
Contact de l'entreprise (Nom, n° téléphone, email) :	Code APE de l'Entreprise :
N° SIRET de l'Entreprise :	IBAN de l'Entreprise :

8

Tranche ferme

Veuillez svp nous préciser les prix unitaires suivants :

Type de prestation – désignation du lot	Prestations	Prix Unitaire HT	TVA	Prix Unitaire TTC
1 demi-journée d'intervention individuelle	<ul style="list-style-type: none"> une demi-journée équivaut à 2 séances de 2h la prestation comprend tous les frais annexes 			
1 demi-journée temps collectif	<ul style="list-style-type: none"> 1 demi-journée temps collectif équivaut à 3h30 la prestation comprend tous les frais annexes 			

Un prestataire peut répondre à plusieurs lots et devra renseigner un bordereau des prix par lot.

Tranche optionnelle : Dans le cas où un accompagnement supplémentaire doit être envisagé, un avenant sera proposé sur la base du tarif indiqué ci-dessus.

Date :
Signature :